CA 2026-2027-14
2026-10-26
Points 1 à 3

PROCÈS-VERBAL DE LA QUATORZIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2026-2027 TENUE LE 26 OCTOBRE 2026 PAR VISIOCONFÉRENCE WEBEX

Sont présents :

- M. le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau
- Me Caroline Gagnon, vice-présidente
- Me Mylène Lemieux-Ayotte, vice-présidente
- Me Extra Junior Laguerre (jusqu'à 13h)
- Me François Lavigne-Massicotte
- Me Ada Wittenberger
- Me Régis Boisvert
- Me Gabriel Dumais
- Me Maxime Bernatchez
- Me Isabelle Gagnon
- Me Élisabeth Jutras
- M. Gérald Belley
- Mme Lucie Granger
- Mme Nancy Potvin

Autres participants :

- Me André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Alexis Bernatchez, attaché au cabinet du bâtonnier

Sont absents :

- Me Simon Tremblay
- M. Martin Drapeau
- Me Catherine Ouimet, directrice générale
- Me Josée Roussin, directrice générale adjointe

Secrétaire de la séance :

- Me Sylvie Champagne

---

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour et l'adoptent tel que soumis.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis.

2. PROJET DE LOI C-39 INTITULÉ LOI CONCERNANT CERTAINES MESURES VISANT À RENFORCER L'ÉCONOMIE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Me Sylvie Champagne résume le projet de loi et la proposition de commentaires pour le Barreau du Québec.

Elle répond aux questions des membres sur le projet de loi et les commentaires proposés.

[redacted]

Les membres approuvent les commentaires à titre de position du Barreau du Québec.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 20 octobre 2026 préparé par le Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques;

CONSIDÉRANT la présentation du projet de loi C-39 à la Chambre des communes;

CONSIDÉRANT les impacts potentiels du projet de loi C-39, notamment sur l'État de droit;

D'APPROUVER les commentaires à titre de position du Barreau du Québec.

3. RECOMMANDATIONS QUANT AU VERSEMENT DE SOMMES EN VERTU DE L'ARTICLE 159 DU CODE DES PROFESSIONS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Me Sylvie Champagne présente les dossiers en vertu de l'article 159 du *Code des professions*. Elle rappelle le mécanisme et le rôle du Conseil d'administration. Elle résume les dossiers particuliers présentés.

Les membres du Conseil d'administration discutent des trois dossiers.

Mes Champagne et Mallette répondent aux questions des membres.

Ils sont d'avis de ne pas exercer le pouvoir prévu à l'article 159 du *Code des professions* et permettre au Comité du fonds d'indemnisation d'exercer sa compétence afin d'être conséquent et équitable entre les trois dossiers. On souhaite que les trois dossiers fassent l'objet du même examen (soit déterminer le montant réellement dû en retranchant les sommes pour des services rendus comme ce fut le cas dans les deux premiers dossiers).

3.1 [redacted]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[redacted]

[redacted]

3.2 [redacted]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[redacted]

[redacted]

3.3 [redacted]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[redacted]

[redacted]

Le Président,

Marcel-Olivier Nadeau
Bâtonnier du Québec

La Secrétaire,

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre